



**S**yndicat **P**énitentiaire des  
**S**urveillant(e)s

## Centre Pénitentiaire de NANCY- MAXEVILLE

### RETOUR SUR LES COMMISSIONS DE DISCIPLINE

Le bureau local SPS tient à ce que tous les agents aient un retour sur les commissions de discipline, suite à chaque commission programmée ou de mise en prévention, le bureau local vous rédigera un bulletin d'information.

Pour rappel :

La durée du placement en cellule disciplinaire ne peut excéder vingt jours pour une faute du **premier degré**, quatorze jours pour une faute du **deuxième degré** et sept jours pour une faute du **troisième degré**. Cette durée peut être portée à trente jours en cas de violences physiques, que la victime soit un membre du personnel de l'administration pénitentiaire, une personne en mission ou en visite dans l'établissement, ou une personne détenue.

### Commissions du 13 au 17 août

- Concernant la procédure liant 3 détenues de la MAF, la sanction de **8 jours de QD avec sursis a été décidée pour chacune d'entre elle**.  
Compte tenu des faits et des détenues concernées, peut-être aurait-il été préférable de décider d'un passage en CDD plus tôt et d'un peu de QD ferme..... !!!!
- La mise en prévention du 15 août a conduit à la sanction de **8 jours de QD seulement...**  
Le détenu a fait un refus de réintégrer et a poussé un agent afin de se retrouver à nouveau sur la coursive (faute du 1<sup>er</sup> degré).
- Concernant l'altercation assez violente qui s'est produite sur le stade le 2 août dernier entre deux détenus de la MAP, la sanction de **7 jours de QD a été décidée (comprenant une révocation de sursis) et la relaxe pour le second détenu**.
- Un détenu du premier MAP a été sanctionné de **10 jours de QD** (sanctions confondues) suite à des menaces et insultes envers deux agents et suite à une altercation physique avec un autre détenu.
- La fouille d'une cellule au deuxième MAP a permis la découverte d'un gond de grille palière et deux morceaux de substance brunâtre (faute du 1<sup>er</sup> degré) : **5 jours de QD avec sursis pour les deux détenus**.

- *Concernant la fouille réalisée dans une cellule du premier MAC ou il avait été découvert, en premier lieu que les détenus étaient en communication téléphonique et par la suite une clef USB, un morceau de substance brunâtre de 2 g (faute du premier degré) : **5 jours de QD avec sursis et la relaxe.***

*Les détenus ayant été surpris au téléphone par l'agent d'étage, ils décident de les détruire devant lui, de les jeter avec le chargeur par la fenêtre, en plus de ce qui a été découvert en cellule...*

*Au final, pas vraiment de sanction.....*

- Un téléphone portable et un carte mémoire ont été découverts dans la cellule d'un détenu du premier MAC (faute du 1<sup>er</sup> degré) : et là, **14 jours de QD dont 7 avec sursis.....**

*Pourquoi cette jurisprudence ne s'est-elle pas appliquée pour le dossier précédent ?*

- Lors d'un mouvement sport, après une altercation physique entre deux détenus, le protagoniste d'en ai pris au surveillant en le menaçant (faute du 2<sup>ème</sup> degré) : **30 jours de privation d'activités. Concernant le second détenu, il a reçu un avertissement.**
- **14 jours de QD dont 7 avec sursis** pour un détenu du premier MAC qui s'est fait surprendre, lui aussi en communication téléphonique en cellule (faute du 1<sup>er</sup> degré).
- Un détenu du troisième MAC a insulté et menacé de tuer l'agent de son étage (faute du 2<sup>ème</sup> degré) : **14 jours de QD.**

*Il est quand même bon de signaler, que ce dossier pour menace de mort est daté de mai 2018 pour un passage en août 2018, compte tenu des propos tenus par le détenu, peut-être aurait-il été préférable de le faire passer en CDD le plus rapidement possible.*

Le bureau local, le 20 août 2018